

default

MILLAU PASSE À 30 KM/HEURE

À partir du 1er juillet 2024, la limitation de vitesse de 30 km/h sera étendue à l'ensemble de la ville (exceptées les routes départementales), limitation qui jusqu'alors, ne concernait que le centre-ville.

Publié le 06 juin 2024

La Mairie reçoit très régulièrement des courriers ou pétitions d'habitants se plaignant d'une vitesse excessive dans leur quartier. Les élus ont souhaité répondre à ces demandes émanant des millavois. La municipalité prévoit d'appliquer dès le 1er juillet 2024, la limitation de vitesse de 30 km/h à l'ensemble de la ville (exceptées les routes départementales), limitation qui jusqu'alors, ne concernait que le centre-ville.

À savoir : 60% de la voirie communale est déjà limitée à 30 ou 20 km/h.

Réduction des nuisances sonores

Rouler moins vite permet de diminuer le bruit aux abords des voies de circulation, de l'ordre de 3 décibels. Le trafic routier est également moins bruyant ce qui permet aux usagers de profiter d'une meilleure qualité de vie en milieu urbain (qualité du sommeil, moins de fatigue, etc.)

Réduction de la pollution

Il est également prouvé que rouler moins vite permet de réduire les émissions de CO2 et d'oxydes d'azote et évidemment restreint la consommation de carburant.

Un meilleur partage de l'espace public

En passant à 30 km/h, on favorise un partage plus apaisé des voies de circulation avec les autres usagers (piétons, deux roues, cyclistes, etc.). On permet par la même occasion de développer la vie locale au bénéfice des habitants et des commerces de quartier. Les embouteillages deviennent limités, et la pratique des mobilités douces (vélo, trottinette, marche à pied, etc.) est fortement encouragée.

Et un environnement plus sûr

Il a été démontré qu'en réduisant la vitesse de 50 à 30 km/h, on diminue considérablement les risques d'accidents, ainsi que leur gravité.

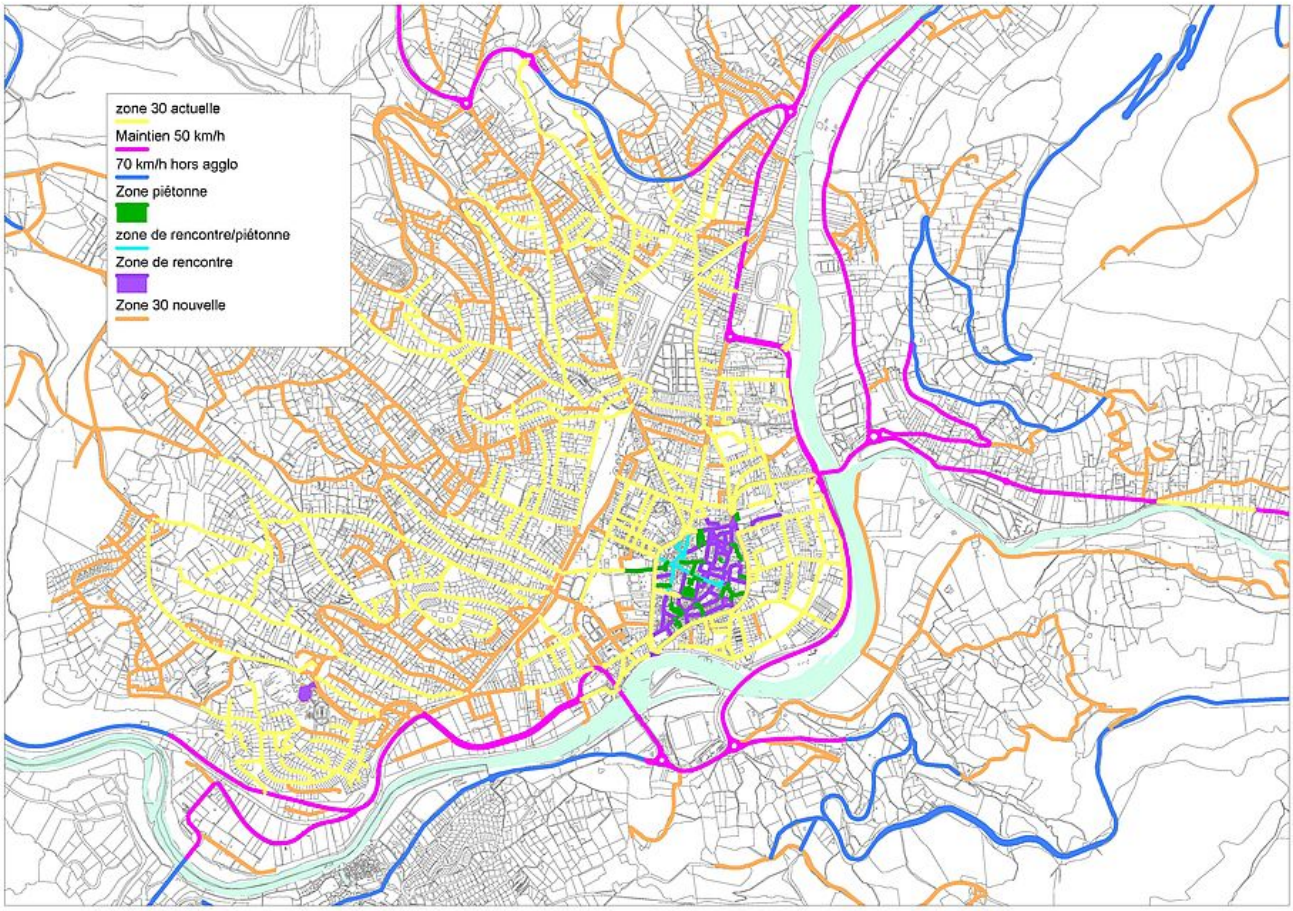
Sur 1 km, rouler à 30 km/h augmente seulement de 18 secondes le temps trajet.

COMMENT VA SE METTRE EN PLACE L'ABAISSEMENT DE LA VITESSE

1. Des rencontres avec les habitants
La municipalité a mené une réflexion avec le Cerema et l'association IN'VD pour permettre un usage apaisé et partagé de l'espace public. Fort des demandes des habitants rencontrés et de la réflexion menée, Millau deviendra une Ville 30.

2. Recueil de données
Mise en place d'un comptage des véhicules et autres procédés pour déterminer le nombre de passages et les vitesses pratiquées au quotidien.

3. Sélection des dispositifs d'abaissement de la vitesse en agglomération les plus adéquats, en fonction des données recueillies.



Carte de la zone 30

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30

https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/millau-passe-a-30-km-heure-3102?